

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE BRIOUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize et le treize Décembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de DECEMBRE, sous la présidence de Jean-Jacques FAUCHER, Maire.

PRESENTS: Jean-Jacques FAUCHER, Maire, Frank MERLE, Cyrille SARRIAS, Elisabeth STOQUE, Maurice ROCHE, Marie-Christine EYRAUD, André SEGUY Maires-Adjoints, Alain BOREL, Mireille DANCE, Claire GAILLARD, Jean-Luc VACHELARD, Marie-Christine DENIS, Annie SIBEYRE, Gilles DA COSTA, Jean-Philippe VIGIER, Fatima SABY, Carole MATHIEU, Maryline ADMIRAL, Thibaut VALLAT, Jean-Noël LHERITIER, Michèle FAUCHER, Alexis JUILLARD, Tristan FLEURY, Christian CAILLIE, Conseillers municipaux

POUVOIRS : Marie-Christine DEGUI à Annie SIBEYRE, Marie-Antoinette MARTIN à Mireille DANCE, Mélanie MALOSSE à Jean-Jacques FAUCHER, Françoise VERRON à Christian CAILLIE

ABSENTE : Elisabeth DA SILVA

SECRETAIRE : Thibaut VALLAT

OBJET : TARIFS 2017 REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur MERLE propose les tarifs suivants pour 2017 qui sont adoptés à l'unanimité.

Terrasses de cafés, bars et restaurants

Surface maximale de 0 à 30 m ²	100 € annuels
Surface maximale de 31 à 60 m ²	200 € annuels
Surface maximale de 61 m ² et plus	300 € annuels

Un coefficient est appliqué en fonction de la proximité ou non du centre-ville

Zone UA du PLU	1,00 €
Hors zone UA	0,50 €

Présentoirs commerces sédentaires et autres dispositifs (chevalet)

20,00 €

Ventes sur domaine public ne relevant pas du règlement des foires et marchés, dépendant d'un organisme extérieur 100 m²

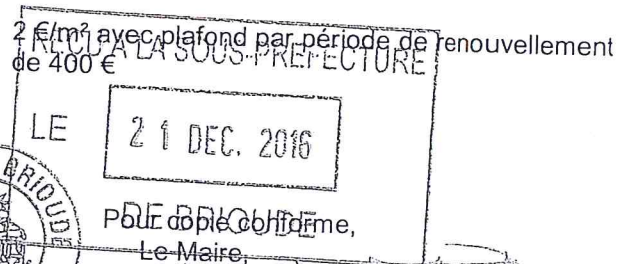
50,00 €

Echafaudages et chantiers privés, dépôt de matériaux, bennes, grues, nacelles et tout encombrement du domaine public,

Les deux premiers jours sont gratuits au démarrage de l'occupation.

Période forfaitaire de 7 jours.

2 €/m² avec plafond par période de renouvellement de 400 €



Publié le 21 décembre 2016
La Directrice Générale des Services

POUR copie conforme,
Le Maire,

Jean-Jacques FAUCHER